



**HAL**  
open science

## Sur apédeute, linostole et pastophore dans L'Ingénu

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

| Takeshi Matsumura. Sur apédeute, linostole et pastophore dans L'Ingénu. 2022. halshs-03595810

**HAL Id: halshs-03595810**

**<https://shs.hal.science/halshs-03595810>**

Submitted on 3 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# GLALICEUR

numéro 46

le 21 janvier 2022

Groupe de recherche  
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises  
du **C**entre et d'**aillEURs**  
(Tokyo)

contact : [glaliceur2019@gmail.com](mailto:glaliceur2019@gmail.com)

## Sur *apédeute*, *linostole* et *pastophore* dans *L'Ingénu*

Takeshi MATSUMURA

Dans le chapitre XI de *L'Ingénu* (1767), le héros, enfermé à la Bastille en compagnie du janséniste Gordon, « développe son génie<sup>1</sup> » en se livrant à une lecture intensive et variée. Parmi les histoires qu'il a lues, il y a une histoire de l'empereur Justinien. Ce passage, relatif à la censure de *Bélisaire*<sup>2</sup> par les théologiens de la Sorbonne, contient trois mots qui ont fait l'objet de nombreux commentaires dans les éditions du conte. Avant de voir comment les éminents spécialistes de Voltaire les ont expliqués, citons le contexte d'après la première publication :

Il tomba un jour sur une histoire de l'Empereur Justinien. On y lisait que des Apédeutes de Constantinople avaient donné en très mauvais Grec, un Edit contre le plus grand Capitaine du siècle, parce que ce héros avait prononcé ces paroles dans la chaleur de la conversation.

*La vérité luit de sa propre lumière, & on n'éclaire pas les esprits avec les flammes des buchers*<sup>3</sup>. Les Apédeutes assurèrent que cette proposition était hérétique, sentant l'hérésie, & que [p. 128] l'axiome contraire était catholique, universel & grec : *on n'éclaire les esprits qu'avec la flamme des buchers, & la vérité ne saurait luire de sa propre lumière*. Ces Linostoles condamnèrent ainsi plusieurs discours du Capitaine, & donnèrent un Edit.

Quoi ! s'écria l'Ingénu, des Edits rendu [*sic*] par ces gens là ! Ce ne sont point des Edits, repliqua Gordon, ce sont des contredits, dont tout le monde se moquait à Constantinople, & l'Empereur tout le premier ; c'était un sage Prince qui avait sçu réduire les Apédeutes Linostoles à ne pouvoir faire que du bien. Il savait que ces Messieurs [p. 129] là & plusieurs autres Pastophores avaient lassé de contredits la patience des Empereurs ses prédécesseurs en matière plus grave. Il fit fort bien, dit l'Ingénu ; on doit soutenir les Pastophores & les contenir<sup>4</sup>.

Dans ce morceau, le premier mot qui nous intéresse est le substantif masculin *apédeute*, qui apparaît trois fois dans chacun de ses alinéas. Parmi les éditeurs consultés, le plus récent, à savoir Jean Goldzink, lui consacre en 2009 la note suivante :

<sup>1</sup> Selon l'expression du titre du chapitre XI dans la graphie de la première publication. Voir *L'Ingénu, Histoire véritable, Tirée des Manuscrits du Père Quesnel*, Utrecht, 1767, p. 122. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

<sup>2</sup> *Bélisaire* par M. Marmontel, de l'Académie française, Paris, Merlin, 1767.

<sup>3</sup> Phrase prononcée par Bélisaire dans une des discussions avec l'empereur Justinien, voir *ibid.*, chapitre XV, p. 173 : « Dieu n'a pas besoin de vous pour soutenir sa cause, dit Bélisaire. Est-ce en vertu de vos Edits que le soleil se leve, & que les étoiles brillent au ciel ? *La vérité luit de sa propre lumière ; & on n'éclaire pas les esprits avec la flamme des buchers*. Dieu remet aux Princes le soin de juger les actions des hommes ; mais il se réserve à lui seul le droit de juger les pensées ; & la preuve que la vérité ne les a pas pris pour arbitres, c'est qu'il n'en est aucun qui soit exempt d'erreur. »

<sup>4</sup> *L'Ingénu*, édition citée de 1767, p. 127-129 ; souligné par l'auteur.

Ce mot forgé par Voltaire sur un adjectif grec signifiant « homme sans éducation » désigne les prêtres chrétiens<sup>5</sup>.

Ainsi, le commentateur considère que c'est une création de Voltaire. Il n'est d'ailleurs pas le premier à donner cette interprétation. Avant lui, Jacques Van den Heuvel l'a proposée avec un peu plus de détails et son expression est si proche de celle de l'éditeur de GF Flammarion que celui-ci me paraît s'être inspiré de l'éditeur de la Pléiade :

Ce mot d'*apédente* est forgé par Voltaire sur l'adjectif grec ἀπαιδευτος, qu'on rencontre notamment chez Platon, et qui désigne un homme sans éducation<sup>6</sup>.

L'hypothèse que les deux spécialistes ont avancée dans leur note n'est pourtant pas partagée par le reste des éditeurs consultés. Ceux-ci se contentent, soit de traduire le mot, soit de l'attacher à son origine grecque, sans dire explicitement si le philosophe l'a créé ou non. Le premier groupe contient des spécialistes dont la liste va depuis au moins Adrien-Jean-Quentin Beuchot<sup>7</sup> en 1829, jusqu'à Edouard Guitton<sup>8</sup> en 1994, en passant par Georges Avenel<sup>9</sup>, Louis Moland<sup>10</sup>, Georges Bengesco<sup>11</sup> et William Richmond Jones<sup>12</sup>. Le second groupe est constitué par des voltairiens récents comme Sylvain Menant<sup>13</sup> et Richard A. Francis<sup>14</sup>.

<sup>5</sup> Voltaire, *L'Ingénu, Présentation, Notes, Dossier, Chronologie, Bibliographie* par Jean Goldzink, Paris, Flammarion, 2009, GF Flammarion, p. 94, note 9.

<sup>6</sup> *L'Ingénu, Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, dans Voltaire, *Romans et contes, Édition établie par Frédéric Deloffre et Jacques Van den Heuvel*, Paris, Gallimard, 1979 (tirage de 1994), Bibliothèque de la Pléiade, p. 996, note 2 de la page 318 ; souligné par l'auteur.

<sup>7</sup> *L'Ingénu, Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, dans *Œuvres de Voltaire avec préfaces, avertissements, notes, etc.* par M. Beuchot, t. XXXIII, Romans, t. I, Paris, Lefèvre, Werdet et Lequien, 1829, p. 430, note 1 : « Ignorants, gens sans éducation. (Note de M. Decroix [= annotateur de l'édition de Kehl].) »

<sup>8</sup> *L'Ingénu*, dans Voltaire, *Romans et contes en vers et en prose, Préface, notices et notes* d'Edouard Guitton, Paris, Librairie Générale Française, 1994, La Pochothèque, p. 942, note 21 : « [...] Le 6 avril 1767, les "ignorants" (apédentes) et "vêtus de lin" (linostoles) docteurs de la Sorbonne censuraient trente-sept impiétés relevées dans le *Bélisaire* de Marmontel [...] »

<sup>9</sup> *L'Ingénu, Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, dans *Œuvres complètes de Voltaire avec préfaces, notes et commentaires nouveaux* par Georges Avenel, t. VI, Paris, Aux bureaux du Siècle, 1869, p. 224a, note 3 : « Ignorants. »

<sup>10</sup> *L'Ingénu, Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, dans *Œuvres complètes de Voltaire, Nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, table analytique, les notes de tous les commentateurs et des notes nouvelles, Conforme pour le texte à l'édition de Beuchot, enrichie des découvertes les plus récentes et mise au courant des travaux qui ont paru jusqu'à ce jour*, t. XXI, Romans, Paris, Garnier frères, 1879, p. 277, note 1 : « Ignorants, gens sans éducation. »

<sup>11</sup> *L'Ingénu, Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, dans *Œuvres choisies de Voltaire publiées avec préface, notes et variantes* par Georges Bengesco, Romans, t. II, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1888, p. 342, note sur 265, 22 : « Ignorants. »

<sup>12</sup> William Richmond Jones, *L'Ingénu de Voltaire, Édition critique avec commentaires*, Paris, Droz, 1936, p. 68, note 2 : « Ignorants, gens sans éducation. (Note de Decroix). » Cette observation est reprise telle quelle dans la réédition de l'ouvrage, voir Voltaire, *L'Ingénu, Histoire véritable, Édition critique publiée par William R. Jones*, Genève, Droz et Paris, Minard, 1957, p. 133, note 1.

<sup>13</sup> *L'Ingénu*, dans Voltaire, *Contes en vers et en prose, Introduction et chronologie, établissement du texte, notices, bibliographies et notes* par Sylvain Menant, Paris, Bordas, 1993, Classiques Garnier, 2 vol., t. II, p. 552, note 152 :

Puisque ce dernier renvoie au *Philosophe ignorant* (1766) dans *OCV*, c'est-à-dire *Les Œuvres complètes de Voltaire*, il ne serait pas inutile de voir quel est le contexte où figure le mot et comment celui-ci est annoté par son éditeur Roland Mortier. Voici d'abord le texte de Voltaire :

J'ai demandé à mon ami le savant *Apédentès*, natif de Courlande, s'il avait quelque connaissance des anciens peuples du Nord ses voisins, et de son malheureux petit pays<sup>15</sup> ?

La note de l'éditeur est, comme on l'a vu chez Sylvain Menant et Richard A. Francis, une définition accompagnée d'une indication sur son origine grecque : « Apédeutes signifie, en grec : sans instruction, ignorant, grossier, stupide. Il s'agit donc d'un autre 'philosophe ignorant'<sup>16</sup>. »

Pour savoir si le terme est une invention voltairienne ou non, on peut se reporter à un autre endroit où s'en sert le philosophe. C'est sa lettre à Condorcet du 16 février 1776. Citons l'alinéa qui contient le mot en question, d'après l'édition de Theodore Besterman :

Qu'est-ce donc qu'un avocat nommé Blondel qui s'est avisé d'écrire des horreurs contre M. de Vaines votre ami, et qui n'a pas épargné M. Turgot votre autre ami ? est-il vrai que ce maraud est à la Bastille ? Je ne puis croire que les *apédentes* aient la hardiesse de refuser leur griffe au sage et bienfaisant ministre père du peuple, et s'ils faisaient les difficiles je pense qu'ils trouveraient à qui parler, et bientôt à qui ne plus parler<sup>17</sup>.

L'éditeur a mis une note sur les *apédentes* : « Les apédeutes (Rabelais, *Cinquième livre*, chap. XVI) sont des vilains sans éducation<sup>18</sup>. » Le renvoi à Rabelais, qui était absent chez les éditeurs consultés de *L'Ingénu*, n'est pas une découverte de Theodore Besterman ou de son adaptateur Frédéric Deloffre<sup>19</sup>. Il remonte à Louis Moland qui, en publiant en 1882 la même lettre, donnait une référence presque identique : « Voyez *Pantagruel*, cinquième et

« Ignorants ("sans éducation"), en grec, pour rester dans la note byzantine. Allusion aux docteurs de Sorbonne, voir la note 154 [sur *Bélisaire* de Marmontel]. »

<sup>14</sup> *L'Ingénu*, *Critical edition* by Richard A. Francis, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 63C, Oxford, Voltaire Foundation, 2006, p. 265, note 17 : « From the Greek *apaidentos*, 'uneducated', normally an adjective. Voltaire had used the term in *Le Philosophe ignorant* (*OCV*, vol. 62, p. 102) ; here, it is ironically applied to the learned Sorbonne doctors who condemned Marmontel. »

<sup>15</sup> *Le Philosophe ignorant*, *Édition critique* par Roland Mortier, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 62, Oxford, The University of Oxford, 1987, p. 102.

<sup>16</sup> *Ibid.*, note 230.

<sup>17</sup> Voltaire, *Correspondance*, *Édition* Theodore Besterman, t. XII, Paris, Gallimard, 1988, Bibliothèque de la Pléiade, p. 436-437.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 1082, note 1 de la page 437 ; titre souligné par l'auteur.

<sup>19</sup> Car il figurait déjà dans la version anglaise de la *Correspondance*. Voir *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 126, Oxford, The Voltaire Foundation, 1975, p. 412, note 5 : « villainous fools ; see *Le Cinquième livre*, XVI. » (titre souligné par l'auteur).

dernier livre, chap. XVIII [sic]<sup>20</sup>. » Louis Moland lui-même s'est basé sur les *Œuvres de Condorcet* publiées en 1847-1849, car dans leur publication de la missive, les éditeurs Arthur Condorcet O'Connor et François Arago ou plutôt leurs collaborateurs François Génin et François-André Isambert observaient que Voltaire avait employé un mot de Rabelais : « Voyez *Pantagruel*, livre I<sup>er</sup> [sic], ch. XVIII [sic]. Les apédeutes ou apédefstes sont les gens de justice<sup>21</sup>. » La note de 1847-1849 contenait certes des coquilles et sa définition n'était pas tout à fait adéquate. De même, la note de 1882 n'était pas exempte d'une petite erreur. Mais dès 1921, dans son article « La langue de Voltaire dans sa *Correspondance*<sup>22</sup> », Maurice Souriau a corrigé la bévue de Louis Moland pour lui substituer le renvoi au chapitre XVI du *Cinquième Livre*, dont le titre est : « Comment Pantagruel arriva en l'isle des Apedefstes à longs doigts et mains crochues, et des terribles aventures et monstres qu'il y trouva<sup>23</sup> ».

Comme on sait<sup>24</sup>, Voltaire possédait l'édition de Rabelais publiée en 1732 par Jacob Le Duchat, et en 1767 il a écrit *Lettres à Son Altesse Monseigneur le Prince de\*\*\*\* sur Rabelais & sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la Religion Chrétienne*, en disant d'une manière peu aimable que dans les notes abondantes, « selon la digne coutume des Commentateurs », l'éditeur « n'explique presque rien de ce que le Lecteur voudrait entendre ; mais il nous apprend ce que l'on ne se soucie guères de savoir<sup>25</sup> ». Cette phrase sera remplacée en 1771, dans l'article « François Rabelais » des *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs*<sup>26</sup>, par une autre, moins agressive<sup>27</sup>. En tout cas, le philosophe aurait pu lire le chapitre XVI du

<sup>20</sup> *Œuvres complètes de Voltaire, Nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, table analytique, les notes de tous les commentateurs et des notes nouvelles, Conforme pour le texte à l'édition de Beuchot, enrichie des découvertes les plus récentes et mise au courant des travaux qui ont paru jusqu'à ce jour*, t. XLIX, *Correspondance*, t. XVII, Paris, Garnier frères, 1882, p. 523, note 5 ; titre souligné par l'auteur.

<sup>21</sup> *Œuvres de Condorcet publiées par A. Condorcet O'Connor et M. F. Arago*, t. I, Paris, Firmin Didot, 1847-1849, p. 99, note 3.

<sup>22</sup> Paru dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, 1921, p. 105-131, 279-288 et 423-449 ; voir surtout p. 106-107.

<sup>23</sup> Voir *L'Isle Sonante*, chapitre XVI, dans Rabelais, *Œuvres complètes, Édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon, avec la collaboration de François Moreau*, Paris, Gallimard, 1994, Bibliothèque de la Pléiade, p. 869. Les éditeurs de la Pléiade considèrent ce chapitre comme apocryphe (voir *ibid.*, p. 1601).

<sup>24</sup> Voir le site internet du Centre international d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle, C18.net, « Voltaire, ses livres et lectures », n° 5783 ([https://c18.net/vll/vll\\_fiche.php?id\\_vo\\_vll=5783](https://c18.net/vll/vll_fiche.php?id_vo_vll=5783)).

<sup>25</sup> Amsterdam, Marc Michel Rey, 1767, p. 14. Cette édition a été « peut-être publiée par Cramer à Genève » selon François Bessire, voir *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 63B, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, p. 370.

<sup>26</sup> T. VI, s.l. [Genève, Cramer], 1771, p. 192. Cette version remaniée (voir aussi *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 41, *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs, sous la direction de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud*, t. V, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 532) est reprise ensuite dans les *Lettres [...] sur Rabelais* dans l'édition de Kehl, d'où Voltaire, *Mélanges, Préface par Emmanuel Berl, Texte établi et annoté par Jacques Van den Heuvel*, Paris, Gallimard, 1961, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1221 : « L'illustre M. Le Duchat a chargé de notes pédantesques cet étrange ouvrage, dont il s'est fait quarante éditions. »

<sup>27</sup> Morgane Muscat, « Voltaire lecteur de Rabelais », dans Myrtille Méricam-Bourdet et Catherine Volpilhac-Auger (dir.), *La Fabrique du XVI<sup>e</sup> siècle au temps des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 215, note 34, distingue mal les variantes et affirme à tort que la phrase des *Questions sur l'Encyclopédie* « est reprise » des *Lettres [...] sur Rabelais*.

Cinquième Livre dans le cinquième volume de l'édition de 1732, et même la note de l'éditeur sur le terme :

*Apedeftes* ] Messieurs de la Chambre des Comptes, appelez de la sorte par l'Auteur, comme qui diroit *non lettrez*, parce que, comme il le dit plus bas, il n'est pas besoin d'être gradué pour exercer ces charges<sup>28</sup>.

Dans l'« Alphabet de l'auteur François » qui figure dans le sixième volume de la même publication, on lit une autre définition : « *Apedeftes* ) Gens ignorans & sans lettres. ἀπαιδευτοι. l. 5. c. 16<sup>29</sup>. » Maurice Souriau a eu donc raison de ranger le terme parmi « les mots vieux ».

Du reste, le *Dictionnaire* de Trévoux a recueilli le substantif dès son édition de 1721, et il a développé en 1743 l'article *apedefte* à l'aide de deux citations tirées des *Observations sur les écrits modernes* de Desfontaines<sup>30</sup> et de *Huetiana, ou Pensées diverses de M. Huet, évêque d'Avranches*<sup>31</sup>. À titre de curiosité, je cite cette version longue :

APÉDEFTE, s. m. Ignorant. *Ignarus*. Ce mot formé du Grec ἀπαιδευτος, a été mis en François par Rabelais, qui parle de l'Isle des *Apedeftes*. Hors le style de Rabelais il n'est pas permis de se servir de ces sortes de termes<sup>32</sup>. On dit aujourd'hui *Apédeute*. Quiconque a aujourd'hui un peu de goût pour la lecture, a aisément l'esprit enrichi de plusieurs belles connoissances ; au lieu qu'auparavant ce n'étoit que par une étude pénible & par un travail dégoûtant, qu'on pouvoit parvenir à n'être pas tout-à-fait *illetteré*. De-là vient qu'autant qu'on se faisoit gloire autrefois de n'avoir aucunes Lettres, autant il est honteux aujourd'hui d'être tout-à-fait *apédeute* : parce qu'il est très-aisé d'acquérir quelque savoir, & que l'ignorance marque nécessairement, ou un entendement lourd & paresseux, ou un esprit léger, ou une éducation négligée... *Observ. sur les écrits mod.* Il se forme une cabale d'*Apédeutes*, qui ne pouvant se résoudre à une étude assidue de plusieurs années, ont entrepris de se faire un mérite de leur incapacité, de ridiculiser l'érudition, & de traiter la science de pédanterie... *Huetiana*<sup>33</sup>.

On voit ainsi que, depuis Rabelais, il y a au moins trois attestations d'*apédeute*. Parmi nos instruments de travail courants, si le *Trésor de la langue française*<sup>34</sup> et le *Dictionnaire de la*

<sup>28</sup> *Œuvres de maître François Rabelais, publiées sous le titre de Faits et Dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel, avec la Prognostication pantagrueline, L'Épître du Limosin, la Crème Philosophale, deux Épitres à deux Vieilles de mœurs & d'humeurs différentes, & des Remarques Historiques & Critiques de Monsieur le Duchat, sur tout l'Ouvrage, Nouvelle Édition augmentée de quelques remarques nouvelles*, 6 vol., t. V, s.l., 1732, p. 84 ; souligné par l'auteur.

<sup>29</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 55.

<sup>30</sup> T. II, Paris, Chaubert, 1735, p. 229.

<sup>31</sup> Paris, Jacques Estienne, 1722, p. 2.

<sup>32</sup> Ici s'arrête l'article *apedefte* du *Dictionnaire universel françois et latin* [...], *Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée*, Trévoux et Paris, 1721, 5 vol., t. I, colonne 463.

<sup>33</sup> *Dictionnaire universel françois et latin*, [...] *Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée*, Paris, Delaune, etc., 1743, 6 vol., t. I, colonne 538 ; souligné par l'auteur.

<sup>34</sup> Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par TLF.

langue française d'Émile Littré<sup>35</sup> ignorent notre terme, le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg<sup>36</sup> a un article *apaidentos* qui nous apprend non seulement que Rabelais a utilisé *Apedeftes* pour désigner un « peuple peu civilisé », mais aussi qu'en français moderne, pour le sens d'« ignorant par défaut d'instruction » on a deux graphies *apédefte* et *apédeute* et que la première forme est attestée entre 1672 et 1743, tandis que la seconde est relevée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1898.

Dans cette indication de Wartburg, la date de 1672 correspond aux *Observations de Monsieur Menage sur la langue françoise*, dont le chapitre CLV « S'il faut dire *eucharistie*, ou *efcharistie* » contient le mot *apédefte*<sup>37</sup>. Celle de 1743 désigne le *Dictionnaire* de Trévoux que l'on vient de citer, tandis que « le XVII<sup>e</sup> siècle » se réfère probablement à Pierre Daniel Huet (1630-1721) dont des pensées ont été recueillies après sa mort dans *Huetiana*, ouvrage cité par l'article *apédefte* de Trévoux. La dernière date « 1898 » correspond au *Nouveau Larousse illustré, Dictionnaire universel encyclopédique* de Claude Augé, qui a un article *apédeute*<sup>38</sup>, dont le contenu, résumant l'article *apédeute* du *Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse<sup>39</sup> (celui-ci cite *L'Ingénu* comme exemple de l'emploi substantivé), remonte à la note de Le Duchat sur *Le Cinquième Livre*. Tout en vérifiant ainsi les données lexicographiques, on peut élargir les fourchettes chronologiques de Wartburg en y ajoutant deux occurrences d'*apédefte* chez Jean Chapelain<sup>40</sup>, antérieures à celle de Gilles Ménage.

Bref, si l'on tient compte, soit d'une des notes des éditeurs de la lettre de Voltaire à Condorcet du 16 février 1776, soit du titre d'un chapitre du *Cinquième Livre* de Rabelais, soit de l'article *apédefte* de Trévoux, ou de l'article *apédeute* de Pierre Larousse ou de Claude Augé,

<sup>35</sup> Paris, Hachette, 1873, 4 vol.

<sup>36</sup> Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol., t. XXV, p. 1a (dans le fascicule paru en 1970) ; je désigne ce dictionnaire par *FEW*.

<sup>37</sup> Paris, Claude Barbin, 1672, p. 280 : « Mais quoiqu'il ne faille pas dire *efcharistie*, il faut dire *apédefte* ; ce mot aiant esté ainsi formé par Rabelais du grec *ἀπαιδεντος*, selon la prononciation nouvelle d'*apédeftos*. » (souligné par l'auteur).

<sup>38</sup> Paris, Larousse, 1897-1904, 7 vol., t. I, p. 362a : « APÉDEUTE (gr. *ἀπαιδεντος*, ignorant ; de *a* priv., et *paidentos*, savant) n. et adj. Ignorant : Rabelais, dans *Pantagruel*, donne le nom de « APÉDEUTES » aux membres de la *Chambre des comptes*. » (souligné par l'auteur).

<sup>39</sup> Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 vol., t. I, p. 470a : « APÉDEUTE adj. (a-pé-deu-te – du gr. *apaidentos*, ignorant ; formé de *a* priv., et *paidentos*, savant). Ignorant, ignare. Rabelais donne plaisamment ce nom, dans *Pantagruel*, aux membres de la cour des comptes, qui n'avaient pas besoin d'être gradués pour exercer leur charge. / – Substantiv. Homme ignorant : Les APÉDEUTES assurèrent que cette proposition était hérétique. (Volt.) » (souligné par l'auteur).

<sup>40</sup> Elles figurent d'une part dans *De la Lecture des vieux romans* [1646] par Jean Chapelain, publié pour la première fois avec des notes par Alphonse Feillet, Paris, Auguste Aubray, 1870, p. 17 : « N'est-ce pas avoir assez croupi dans le fond de la barbarie, et, poursuivit M. Sarasin, se tournant vers M. Ménage, comme diroit vostre Mamurra, dans la cloaque des siècles caligineux et dans la sentine des nations *apedeftes* ? », et de l'autre dans la lettre de Jean Chapelain à Heinsins, le 16 mai 1662, publiée dans *Lettres de Jean Chapelain*, par Ph. Tamizey de Larroque, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1883, p. 232, note : « Vos vers ont esté veus et estimés autant qu'ils le valent dans nostre Cour, mais par un fort petit nombre de personnes, le plus grand estant d'*apedeftes* ou ensevelis dans la matière, ou dissipés en jeux, en dances, en chasses, sans soupçonner qu'il y ait autre chose que cela de considerable dans la vie. » On doit ces deux attestations à Alfred C. Hunter, *Lexique de la langue de Jean Chapelain*, Genève, Droz, 1967, p. 28.

ou de l'article *apaidentos* du *FEW*, il me paraît difficile de souscrire à Jacques Van den Heuvel et à Jean Goldzink qui affirmaient que Voltaire avait forgé *apédente* dans *L'Ingénu*. Sur quoi s'appuyaient-ils ? Pourquoi ont-ils négligé l'occurrence de Rabelais ou d'autres témoins ? Ont-ils jugé que *Le Cinquième Livre* ne comptait pas ? Il m'est impossible de deviner les raisons valables pour étayer leur affirmation. On peut regretter qu'ils n'aient pas daigné nous faire partager leur immense savoir. En même temps, on se demande pourquoi les autres éditeurs du conte n'ont pas mis en évidence l'histoire assez longue du terme, car s'ils avaient mentionné quelques occurrences antérieures, ils auraient permis aux lecteurs de comprendre qu'il s'agit d'un mot utilisé par Rabelais et certains de ses successeurs et enregistré par Trévoux et d'autres lexicographes, et ils auraient donné aux deux spécialistes l'occasion de s'exprimer plus clairement afin de défendre leur opinion.

\* \* \*

Le deuxième mot qui nous intéresse dans le morceau cité de *L'Ingénu* est *linostole*. Sur ce terme, Jean Goldzink nous offre l'observation suivante :

Autre néologisme à partir du grec, signifiant « habillé de lin ». Voltaire vise les docteurs en théologie de la Sorbonne, qui en avril 1767 censurèrent les impiétés d'un roman de Marmontel, *Bélisaire*, paru la même année<sup>41</sup>.

Quand il dit « Autre néologisme », il veut dire probablement que, de même qu'*apédente* qu'il considère comme une création de Voltaire, celui-ci a forgé *linostole*. Cette fois-ci, deux savants partagent son idée : non seulement Jacques Van den Heuvel<sup>42</sup>, mais aussi William Richmond Jones<sup>43</sup>. Ce dernier précise même qu'il a emprunté son observation à Littré, qui a en effet un article *linostole* dans son *Dictionnaire de la langue française*<sup>44</sup> où il a émis l'hypothèse selon laquelle Voltaire avait créé le terme. Ainsi, l'idée de Jean Goldzink remonte à cet instrument de 1873.

Cependant, les autres éditeurs consultés ne sont pas de leur avis, ou du moins ils n'affirment pas que le philosophe a inventé *linostole*. D'un côté il y en a qui se bornent à traduire le mot et à expliquer que celui-ci désigne les docteurs de la Sorbonne. Ce sont depuis Adrien-Jean-Quentin Beuchot<sup>45</sup> en 1829 jusqu'à à Edouard Guitton<sup>46</sup> en 1994, en

<sup>41</sup> *Op. cit.*, p. 95, note 3 ; titre souligné par l'auteur.

<sup>42</sup> *Op. cit.*, p. 996, note 4 de la page 318 : « L'étymologie du mot *linostole*, forgé par Voltaire comme *apédentes*, est le grec λινόστολος, habillé de lin. Il désigne plaisamment les docteurs de la Sorbonne, suivant un procédé qu'on retrouvera, notamment, dans *L'Aventure de la mémoire* (voir p. 564). » (souligné par l'auteur).

<sup>43</sup> Voir son édition citée de 1936, p. 69, note 1 : « Terme de plaisanterie forgé par Voltaire pour désigner les docteurs de la Sorbonne. Étymologie : λινόστολος, habillé de lin. (*Dictionnaire* de Littré). » Même note dans la réédition de 1957, p. 133, note 3.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, t. III, p. 315b.

<sup>45</sup> *Op. cit.*, p. 430, note 3 : « Couverts de longs habits de lin (tels que des surplis). L'auteur fait ici allusion à la censure du *Bélisaire* de Marmontel par la Sorbonne. (Note de M. Decroix.) » ; titre souligné par l'auteur.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 942, note 21 : « [...] "vêtus de lin" (linostoles) docteurs de la Sorbonne [...] »

passant par Georges Avenel<sup>47</sup>, Louis Moland<sup>48</sup> et Georges Bengesco<sup>49</sup>. L'autre groupe est constitué par deux spécialistes qui ajoutent que le terme a une étymologie grecque. Ce sont Sylvain Menant<sup>50</sup> et Richard A. Francis<sup>51</sup>.

Si l'on veut compléter l'annotation de ces éminents voltairiens, on observera d'abord que Littré n'est pas le premier à attribuer à Voltaire la paternité du terme. Dès 1808, dans la troisième édition de son *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin*<sup>52</sup>, Pierre Claude Victoire Boiste a accueilli le mot en lui donnant le sens (erroné) de « tondu » et en précisant qu'il vient du philosophe. Le même lexicographe ajoute en 1823 l'étymologie grecque *linostolia* qu'il traduit par « long habit de lin<sup>53</sup> » et en 1836 il se met à indiquer que le mot est « inusité<sup>54</sup> ». En 1842, dans son *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, Louis Barré a donné une bonne interprétation du terme en le définissant par « qui porte des vêtements de lin<sup>55</sup> ». Le *FEW* a ainsi un article *linóstolos* (t. V, p. 366a), où Wartburg mentionne bien le sens exact et le nom du créateur du mot.

Toutefois, quelques érudits se sont opposés à cette thèse et ont soutenu que Voltaire avait des prédécesseurs. Je pense à Fritz Mauthner<sup>56</sup> qui, dans sa traduction allemande de *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum et artium* d'Agrippa de Nettesheim, a signalé que ce dernier s'était servi du mot *linostolii* dans le chapitre LXII « De sectis monasticis » et que le terme était ensuite passé chez Rabelais. Dans le chapitre IV du *Cinquième Livre*, on lit en effet le substantif féminin *linostolie* au sens de « vêtement de lin » et cette attestation est recueillie dans l'article *linostolia* (t. V, p. 366a) du *FEW*. Voltaire aurait pu lire dans l'édition en 1732 de Rabelais par Le Duchat le contexte suivant :

Je m'es-[p. 17]-bahy, dist Edituë continuant, si les meres de par de-là les portent neuf mois en leurs flancs, veu qu'en leurs maisons elles ne les peuvent porter ne patir neuf ans, non pas sept le plus souvent, & leur mettans une chemise

<sup>47</sup> *Op. cit.*, p. 224b, note 2 : « Couverts de longs habits de lin. »

<sup>48</sup> *Op. cit.*, p. 277, note 4 : reprise textuelle de la note de Beuchot.

<sup>49</sup> *Op. cit.*, p. 343, note sur la page 266, ligne 5 : « Habillés de lin. Voltaire désigne ainsi, par manière de plaisanterie, les docteurs de la Sorbonne. »

<sup>50</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 553, note 159 : « "Vêtus de lin" en grec : allusion à l'aube, longue robe blanche que revêtaient dans les églises les prêtres qu'étaient les docteurs de Sorbonne. »

<sup>51</sup> *Op. cit.*, p. 266, note 19 : « From the Greek *linostolos*, 'linen-clad', referring to the doctors' robes. The allusion might extend to the *noblesse de robe*, responsible through the *parlements* for many miscarriages of justice challenged by Voltaire. The Ingénu's scandalised reaction reflects Voltaire the monarchist's view that the king alone has the right to issue edicts. » (souligné par l'auteur).

<sup>52</sup> Paris, chez l'auteur, 1808, p. 459c : « Linostole, *adj.* s. 2 g. tondu ; <moine> (ironiq.) VOLTAIRE. » (souligné par l'auteur ; « *adj.* s. 2 g. » signifie « adjectif et substantif des deux genres »).

<sup>53</sup> Pierre Claude Victor Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies*, Sixième édition, Paris, Verdière, 1823, p. 401a.

<sup>54</sup> *Id., ibid.*, Huitième édition, Paris, Firmin Didot, 1836, p. 431a.

<sup>55</sup> Paris, Firmin Didot, 1842, p. 704a : « LINOSTOLE, *adj.* des 2 g. Qui porte des vêtements de lin. Ce mot n'a été employé que par ironie, en parlant des moines. *La troupe linostole* (Voltaire). » (souligné par l'auteur).

<sup>56</sup> Agrippa von Nettesheim, *Die Eitelkeit und Unsicherheit der Wissenschaften und die Verteidigungsschrift, herausgegeben von Fritz Mauthner*, Erster Band, Munich, Georg Müller, 1913, p. 255, note.

seulement sus la robe, & sus le sommet de la teste leur couppant je ne sçay quants cheveulx, avecques certaines parolles apotropées, & expiatoires, comme entre les Egyptiens par certaines *linostolies* & rasures estoient creez les Isiaques, visiblement, apertement, manifestement par metempsychose Pythagoricque, sans lesion ne blessure aucune, les font oyseaulx tels devenir, que presentement les voyez<sup>57</sup>.

Dans la note en bas de page, Le Duchat se réfère au *Traité d'Isis et d'Osiris* de Plutarque, et l'article *linostolies* de l'« Alphabet de l'auteur François » dans le sixième volume de la même édition explique plus longuement l'arrière-plan de l'emploi rabelaisien :

*Linostolies* ) liv. 5. ch. 4. Longues robbes qui tombent jusques sur les talons, & sont faites de fin lin ; comme les aubes de nos prestres, *alba vestis*. Tel vestement anciennement appartenoit aux prestres de la deesse Isis en Egypte, & pour ce Ovide au I. *des Metamorph.* les appelle *Linigeram turbam*<sup>58</sup>. Il donne mesme ce nom à la deesse Isis I. *amor. Eleg.* 2<sup>59</sup>. Plutarque aussi touche cela en brief, quand il dit : οὔτε γὰρ φιλοσόφου, πωγωνοτροφία, καὶ τριβωνοφορία (robbe usée) ποιοῦσι οὔτε Ἰσιακοῦς αἱ λινοστολία. Voyez *Cal. Rhodig.* liv. 5. ch. 12<sup>60</sup>. & de là vient le proverbe, *Isiacum non facit Linostolia*, l'habit ne fait pas le moine<sup>61</sup>.

La citation de Plutarque vient d'un passage du *Traité d'Isis et d'Osiris*, 352c, contenu dans *Morales*<sup>62</sup>, que Jacques Amyot a traduit par « car porter longue barbe, ou se vestir d'une grosse cappe, ne font point le philosophe, Dame Clea : aussi ne font pas les vestemens de lin, ny la tonsure ou rasure les Isiaques<sup>63</sup> ». Le même morceau de Plutarque est rappelé par Érasme dans un de ses *Adages*<sup>64</sup>. Puisque dans *Le Cinquième Livre* Rabelais parle non seulement des *linostolies* mais aussi de la *rasure* et des *Isiaques*, il s'inspire probablement non pas d'Agrippa mais plutôt de Plutarque.

<sup>57</sup> *Op. cit.*, t. V, p. 16-17.

<sup>58</sup> Ovide, *Les Métamorphoses*, Texte établi et traduit par Georges Lafaye, *Quatrième tirage de la huitième édition revue et corrigée* par J. Fabre, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 2007, p. 33, Livre I, vers 747 : « Nunc dea *linigera* colitur celeberrima *turba* » ; traduction : « Maintenant c'est une déesse, à qui la foule vêtue de lin rend de toutes parts un culte solennel ».

<sup>59</sup> Ovide, *Amours*, Livre II, *élegie deuxième*, dans *Œuvres complètes d'Ovide*, Traduction nouvelle par MM. Th. Burette, Caresme, Chappuyzi, J. P. Charpentier, Gros, Héguin de Guerle, Mangeart, Vernadé, t. II, Paris, Panckoucke, 1836, p. 208, vers 25-26 : « Nec tu, *linigeram* fieri quid possit ad *Isin*, / Quæsieris : nec tu curva theatra time. » ; traduction : « Et ne va point t'enquérir de ce qui peut se faire au temple d'Isis, de ce qui peut se passer aux théâtres. » Note (p. 429) : « Isis est appelée *linigera*, parce que ses prêtres étaient vêtus de lin. »

<sup>60</sup> Voir *Ludovici Caelii Rhodigino Lectionum antiquarum Libri XXX*, Lyon, Jacques Junte, 1560, p. 342.

<sup>61</sup> Rabelais, édition citée de Le Duchat, 1732, t. VI, p. 97.

<sup>62</sup> Voir *Plutarchi Scripta Moralia, ex codicibus quos possidet regia bibliotheca omnibus ab KONTΩ cum reiskiana editione collatis emendavit* Fredericus Dübner, Græce et latine, Paris, Firmin Didot, 1841, 2 vol., t. I, p. 430-431 : « Οὔτε γὰρ φιλοσόφους πωγωνοτροφία, ὃ Κλέα, καὶ τριβωνοφορία ποιοῦσιν, οὔτ' Ἰσιακοῦς αἱ λινοστολία καὶ ξύρησις » ; traduction latine : « Non enim, ὁ Clea, philosophum barba et pallium, neque Isiacum lini gestatio aut rasura faciunt ».

<sup>63</sup> *Les Œuvres morales & meslees de Plutarque, translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot, à present Evêque d'Auxerre, Conseiller du Roy en son privé Conseil, & grand Aumosnier de France*, Paris, Michel de Vascosan, 1572, f° 319.

<sup>64</sup> Voir Érasme de Rotterdam, *Les Adages, sous la direction de Jean-Christophe Saladin*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, 5 vol., t. II, p. 467-468, n° 1795 (I, VIII, 95) « Tragicæ simia ».

En rapprochant les *linostoles* de *L'Ingénu* des *linostolies* du *Cinquième Livre*, on voit que Voltaire identifie les docteurs de la Sorbonne non pas avec les prêtres grecs, mais plutôt avec les prêtres *égyptiens* de la déesse Isis. Une petite note dans les éditions critiques du conte voltairien sur cet arrière-plan culturel et cultuel, qui met en valeur l'opposition entre l'empereur et sa cour *grecs* et les docteurs *égyptiens* ne serait pas superflue, d'autant qu'elle nous conduit à mieux comprendre le troisième terme intéressant du chapitre XI.

\* \* \*

Le troisième et dernier mot qui attire notre attention est le substantif *pastophore*, qui apparaît deux fois dans le passage cité de *L'Ingénu*. Dans son édition de 1994, Edouard Guitton<sup>65</sup> se contente de signaler que le mot désigne un « prêtre “desservant” » et il passe sous silence le renvoi à l'antiquité, qu'il aurait jugé superflu ou trop évident. Pour compléter sa note laconique, voyons comment les autres érudits ont expliqué notre terme. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Adrien-Jean-Quentin Beuchot<sup>66</sup>, Georges Avenel<sup>67</sup> et Louis Moland<sup>68</sup> lui ont donné le sens de « vêtus de longues robes ou manteaux ». Cette définition fautive a été balayée par Littré qui dans son *Dictionnaire* en a proposé une autre : « terme d'antiquité. Sorte de prêtre porteur de statuette et de petits temples des dieux<sup>69</sup> », tout en citant *Le Quart Livre* de Rabelais et la lettre de Voltaire à D'Alembert du 8 avril 1775. Depuis, Georges Bengesco<sup>70</sup> et William Richmond Jones<sup>71</sup> ont cité mot à mot l'article de Littré auquel ils renvoient explicitement. Ensuite, en 1979 Jacques Van den Heuvel<sup>72</sup> a ajouté qu'il s'agissait du prêtre *grec*, et ce qualificatif a été accepté par Sylvain Menant<sup>73</sup> et Jean Goldzink<sup>74</sup> ; il en va de

<sup>65</sup> *Op. cit.*, p. 942, note 22 de la page 525 : « Les pastophores sont les prêtres “desservants” : le mot vise les abbés qui étaient intervenus auprès de la Faculté de Théologie. [...] »

<sup>66</sup> *Op. cit.*, p. 431, note 2 : « Vêtus de longues robes ou manteaux. (Note de M. Decroix.) »

<sup>67</sup> *Op. cit.*, p. 224b, note 3 : « Vêtus de longues robes ou manteaux ; ce sont les membres du parlement. »

<sup>68</sup> *Op. cit.*, p. 278, note 1 : reprise textuelle de la note de Beuchot.

<sup>69</sup> *Op. cit.*, t. III, p. 1000a.

<sup>70</sup> *Op. cit.*, p. 343, note sur 266, 15 : « Sorte de prêtre porteur de statuette et de petits temples de dieux. *Pastophores*, ajoute Littré à qui nous empruntons cette définition, est une des expressions sous lesquelles Voltaire déguisait le nom des prêtres. M. Avenel croit que par *pastophores* Voltaire désigne les membres du Parlement. » (souligné par l'auteur).

<sup>71</sup> Voir son édition citée de 1936, p. 69, note 2 : « Terme d'antiquité. Sorte de prêtre porteur de statuette et de petits temples des dieux... *Pastophores* est une des expressions sous lesquelles Voltaire déguisait le nom des prêtres. (*Dictionnaire* de Littré.) – Avenel croit que Voltaire désignait ici les membres du Parlement. Voltaire, en effet, ne se lassait pas de critiquer le Parlement de Paris et leur persistance de disputer l'autorité au roi. (Voir l'*Histoire du Parlement de Paris*, M. [= édition Moland], XVI, 50 et suiv. ; et *Le Sottisier*, M., XXXII, 500.) » (titres souligné par l'auteur). Même remarque dans la réédition de 1957, p. 134, note 1.

<sup>72</sup> *Op. cit.*, p. 996, note 5 de la page 318 : « Ce mot, encore une fois calqué du grec *παστόπορος*, désigne proprement les desservants ou prêtres grecs chargés de porter, dans les temples, les statuette de la divinité. Voltaire l'emploie comme équivalent de prêtre, comme ailleurs il emploie *mage*. » (souligné par l'auteur).

<sup>73</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 553, note 162 : « Nom de certains prêtres dans la religion grecque antique, avec le sens de “porteurs de statuette”. Mais Voltaire fait un jeu de mots sur “paste” ou pâte, qui signifie pain ou hostie en français, et suggère le sens de “porteurs de pâte”. Les auteurs d'écrits anticatholiques se moquaient de la transsubstantiation, par laquelle le pain est transformé en corps du Christ, et appelaient le Dieu des catholiques un “dieu de pâte” (Meslier, *Mémoire*, dans *Œuvres de J. Meslier*, Paris, Anthropos, t. I, 1974, p. 420-454). Le passage fait allusion aux démêlés du pouvoir royal en France non seulement avec la Sorbonne

même chez Frédéric Deloffre<sup>75</sup> qui a adapté l'édition de la *Correspondance* de Voltaire par Theodore Besterman<sup>76</sup>. Seul Richard A. Francis<sup>77</sup> indique qu'avant Voltaire, ce mot, d'origine grecque, figurait chez Rabelais. Cependant, comme il ne cite pas sa source d'information, on ne voit pas d'où il a tiré cette référence et l'on se demande s'il s'est servi de Littré ou du *TLF*.

En fait, l'article *pastophore* du *TLF* nous apprend un peu plus que les notes des éditeurs de Voltaire. La définition qu'il propose dans sa partie synchronique est tirée d'un ouvrage de Pierre Lavedan<sup>78</sup> : « Prêtre du culte *égyptien*, qui, dans les cérémonies d'Isis ou de Sérapis, portait une petite chapelle contenant l'image du dieu ». La référence au culte égyptien est confirmée par la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile<sup>79</sup> et *Les Stromates* de Clément d'Alexandrie<sup>80</sup>. Voltaire qui cite ceux-ci dans l'Introduction de son *Essai sur les*

mais aussi avec une partie des évêques, notamment dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*. » (titres soulignés par l'auteur).

<sup>74</sup> *Op. cit.*, p. 95, note 5 : « Terme désignant les antiques prêtres grecs chargés de porter les statuette dans les temples. Ici, *pastophore* est synonyme de “prêtre”. » (souligné par l'auteur).

<sup>75</sup> Voir Voltaire, *Correspondance*, édition citée de la Pléiade, p. 904, note 1 de la page 92 : « Les pastophores (proprement “porteurs de voiles”) étaient des prêtres de la Grèce ancienne ; d'où les prêtres en général. »

<sup>76</sup> Voir *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 125, Oxford, The Voltaire Foundation, 1975, p. 397, note 2 : « this means technically the priests who carried representation of the gods in procession, but Voltaire clearly used the word simply for priests in general. »

<sup>77</sup> *Op. cit.*, p. 267, note 21 : « From the Greek *pastophoros*, temple attendants carrying statuette of the divinity ; used by Voltaire and Rabelais to designate priests in general. The allusion to *pâte* might refer to the host. » (souligné par l'auteur)

<sup>78</sup> *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités grecques et romaines*, Paris, Hachette, 1931, p. 733.

<sup>79</sup> Voir *Histoire universelle de Diodore de Sicile, servant à l'histoire de l'origine des peuples & des anciens empires, traduite en françois, avec des notes géographiques, chronologiques, historiques & critiques, par Monsieur l'Abbé Terrasson*, de l'Académie Française, Nouvelle édition, t. I, Paris, De Bure l'aîné, 1758, p. 59 : « En effet leurs Eumolpides ou chantres tiennent la place des Prêtres, & leurs hérauts celle des *Pastophores*. » Le catalogue cité de « Voltaire, ses livres et lectures », n° 3978 ([https://c18.net/vll/vll\\_fiche.php?id\\_vo\\_vll=3978](https://c18.net/vll/vll_fiche.php?id_vo_vll=3978)) indique que Voltaire possédait l'édition de 1758. Voir aussi Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique, Introduction générale par François Chamoux et Pierre Bertrac, Livre I, Texte établi par Pierre Bertrac et traduit par Yvonne Vernière*, Paris, Les Belles Lettres, 1993, Collection des Universités de France, Livre I, XXIX, 4, p. 68 : « Τά τε περί τὰς θυσίας καὶ τὰς ἀρχαιότητος ὡσαύτως ἔχειν Ἀθηναίους καὶ τοὺς Αἰγυπτίους τοὺς μὲν γὰρ Εὐμολπίδας ἀπὸ τῶν κατ' Αἴγυπτος ἱερέων μετενηνέχθαι, τοὺς δὲ Κήρυκας ἀπὸ τῶν παστοφόρων. » ; traduction : « Sacrifices et rites anciens sont communs aux Athéniens et aux Égyptiens, puisque les Eumolpides dérivent des prêtres d'Égypte et les Kérykes des pastophores. » et note 2, p. 196 : « Les pastophores étaient des prêtres égyptiens chargés de porter le dais (*παστός*, cf. Chantraine, *DELG*, s.u. *πάσσω*) recouvrant la statue d'un dieu. »

<sup>80</sup> Voir Clément d'Alexandrie, *Les Stromates, Stromate VI, Introduction, texte critique, traduction et notes par M<sup>gr</sup> Patrick Descourtieux*, Paris, Cerf, 1999, Sources chrétiennes, 37, 3, p. 134-135 : « Τὰς δὲ λοιπὰς ἐξ οἱ παστοφόροι ἰατρικὰς οὐσας περί τε τῆς τοῦ σώματος κατασκευῆς καὶ περί νόσων καὶ περί ὀργάνων καὶ φαρμάκων καὶ περί ὀφθαλμῶν καὶ τὸ τελευταῖον περί τῶν λυμαικείων. » ; traduction : « De leur côté, les pastophores s'occupent des six restants, les livres de médecine qui concernent la constitution du corps, les maladies, les organes, les remèdes, les maladies des yeux et, pour finir, les questions de gynécologie. » et note 3 : « Les pastophores “portent devant eux, attachés par des courroies, des coffres ou de petits *naoi* pris dans le temple, où sont déposés les parèdres ou images des dieux assesseurs de la déesse” (A. Deiber, *Clément d'Alexandrie et l'Égypte* [Le Caire, 1904], p. 115). Ils tirent leur nom du voile (*παστός*) qui recouvrait la divinité dans le *naos*. » (souligné par l'auteur).

*mœurs*<sup>81</sup> et qui s'y réfère aussi en 1767 dans l'*Examen important de Milord Bolingbroke ou Le Tombeau du fanatisme*<sup>82</sup> et *La Défense de mon oncle*<sup>83</sup> aurait pu y rencontrer le mot.

D'autre part, l'édition de Rabelais due à Le Duchat qu'il possédait lui aurait aussi donné l'occasion de voir quel sens est attribué au *pastophore*. Ainsi, au chapitre XLVI<sup>84</sup> du *Tiers Livre*, l'auteur utilise l'expression « pastophores Taulpetiers<sup>85</sup> » pour désigner les moines<sup>86</sup>, tandis qu'au chapitre XLIX<sup>87</sup> du même ouvrage il rapproche les *pastophores* et les prêtres d'Isis :

D'elle [= plante appelée le Pantagruelion] sont les *Isiacques* ornez, les *Pastophores* revestus, toute humaine nature couverte en premiere position<sup>88</sup>.

Ces deux catégories de prêtres sont ainsi intimement liées aux yeux de Rabelais. Et l'« Alphabet de l'auteur François » qui figure dans le sixième volume de l'édition de Le Duchat souligne également que les *pastophores* sont des prêtres *égyptiens* :

*Pastophores* ) Les pontifes des Egyptiens du temple de Serapis. *παστός*, *pallium sacerdotale*, une chappe. *pallium Veneris quod ferebant in Ægypto sacerdotes cæteris honoratiores*. Le lieu de la demeure de ces Prestres estoit joignant le temple qu'on appelloit *pastophorium*. *Ruff. Eccles. hist. liv. 2. chap. 23*<sup>89</sup>. *Item Hieron. in Esa. Pastophorium, inquit, est thalamus, in quo habitat præpositus templi*<sup>90</sup>. *Au prol. du 4. liv*<sup>91</sup>.

Les renseignements ainsi rappelés devaient être familiers à Voltaire. Ainsi, quand dans *L'Ingénu* celui-ci parle de *pastophores* à la suite de *linostoles*, il y est conduit en pensant au

<sup>81</sup> Voir Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations et sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII, Introduction, bibliographie, relevé de variantes, notes et index* par René Pomeau, Paris, Bordas, 1990, 2 vol., t. I, p. 72-84.

<sup>82</sup> Voir *Mélanges*, *op. cit.*, p. 1056-1059.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 1202-1204.

<sup>84</sup> Ou au chapitre XLVIII selon François Rabelais, *Le Tiers Livre, Édition critique commentée* par M. A. Screech, Paris-Genève, Droz, 1964 ; 1995, p. 319-320.

<sup>85</sup> Édition citée de Le Duchat, 1732, t. III, p. 302 : « Car de mon tems ha esté par le continent trouvé pays, auquel ne sçay quels *pastophores* Taulpetiers aultant sont abhorrens de nopces, comme les Pontifes de Cybele en Phrygie, si chappons feussent, & non gals pleins de salacité & lascivie : [...] »

<sup>86</sup> Dans le prologue du *Quart Livre* le mot désigne les ecclésiastiques de son temps, voir *ibid.*, t. IV, p. XLVIII : « Icy derriere vers ceste mer Tyrrhene & lieux circumvoisins de l'Appennin, voyez-vous quelles tragedies sont excitées par certains *pastophores* ? » La note de Le Duchat y voit « Les mouvemens du Pape Jules III. pour l'affaire de Parme, lesquels ne cesserent qu'en 1552. »

<sup>87</sup> Ou au chapitre LI dans l'édition citée de M. A. Screech, p. 343.

<sup>88</sup> Édition citée de Le Duchat, 1732, t. III, p. 324.

<sup>89</sup> Voir *Eusebius Werke, Zweiter Band, Die Kirchengeschichte herausgegeben [...] von Dr. Eduard Schwartz, Die lateinische Übersetzung des Rufinus bearbeitet im gleichen Auftrage von Dr. Theodor Mommsen, Zweiter Teil, Die Bücher VI bis X, Über die Märtyrer in Palästina*, Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1908, p. 1027 : « iam vero in superioribus extrema totius ambitus spatia occupant exedrae et *pastoforia* domusque in excelsum porrectae. »

<sup>90</sup> Voir *Commentaires sur Isaïe*, dans *Œuvres complètes de saint Jérôme, prêtre et docteur de l'Eglise, traduites en français et annotées* par l'abbé Bareille, t. V, Paris, Louis Vivès, 1878, p. 291 : « *Sochen* autem vel *tabernaculum* interpretatur, vel *pastophorion*, hoc est *thalamus*, in quo habitat *præpositus templi*. »

<sup>91</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 116 ; souligné par l'auteur.

culte égyptien, et non pas à la religion grecque. Il a opposé de cette manière le sage empereur Justinien aux docteurs égyptiens qui osent donner des édits « en très mauvais Grec<sup>92</sup> ». En composant le chapitre XI et en se référant à la censure de *Bélisaire* de Marmontel, il aurait pensé au « boufon<sup>93</sup> » Rabelais, qui a osé critiquer l'Église de son temps, comme il le rappelle dans ses *Lettres à Son Altesse Monseigneur le Prince de\*\*\*\* sur Rabelais & sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la Religion Chrétienne*, écrites en 1767, année où a paru le conte. Ce n'est peut-être pas un hasard si le moine qui accuse le roman de Marmontel dans *Anecdotes sur Bélisaire*<sup>94</sup> est appelé Triboulet<sup>95</sup>, fou de cour des rois de France Louis XII et François I<sup>er</sup> et mis en scène entre autres dans *Le Tiers Livre*<sup>96</sup>. Si cette hypothèse n'était pas une pure divagation, les éditeurs de *L'Ingénu* pourraient reformuler leur annotation du chapitre XI.

---

<sup>92</sup> *L'Ingénu*, édition citée de 1767, p. 127.

<sup>93</sup> *Lettres [...] sur Rabelais*, édition citée de 1767, p. 14.

<sup>94</sup> Voir *Mélanges*, *op. cit.*, p. 921-929.

<sup>95</sup> La note 15 de John Renwick dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 63A, Oxford, The University of Oxford, 1990, p. 186 peut être complétée par Georges Doutrepoint, *Les Types populaires de la littérature française*, t. I, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1926, p. 257.

<sup>96</sup> Voir l'édition citée de Le Duchat, 1732, t. III, p. 244, note 11.